



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Houillères du Centre-Midi

Question orale n° 28

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur le devenir des houillères du bassin du Centre-Midi et plus particulièrement des houillères du Dauphiné. Répondant en cela au souhait unanimement exprimé par les élus du Sud-Isère et du département de l'Isère, le Premier ministre décidait, le 5 novembre dernier, que la fermeture à la date annoncée des houillères du Dauphiné ne pouvait être maintenue dans le contexte économique et social du plateau matheysin. Il précisait que cette fermeture ne pourrait être envisagée avant la réalisation d'un plan d'accompagnement alliant la poursuite des efforts d'industrialisation et de désenclavement routier de cette région. Le Gouvernement donnait dans le même temps son accord pour la poursuite pendant cinq ans de l'activité dans le cadre d'un effectif de l'ordre de trois cents personnes et d'une production annuelle de cent dix mille tonnes. Il était alors convenu que le ministre de l'économie et des finances, président du comité FDES, accorderait à Charbonnages de France les enveloppes d'investissement nécessaires en 1993 afin que des travaux préparatoires puissent être engagés à La Mure sans pénaliser les autres mines. Une récente réunion préparatoire du FDES n'aurait pas évoqué cette autorisation nécessaire. Il souhaite que le ministre en charge de ce dossier puisse confirmer au plus tôt les dispositions prises par le précédent gouvernement afin de répondre à des inquiétudes qui commencent à se faire jour suite à certaines discussions entre les représentants syndicaux et la direction générale des houillères du bassin du Centre-Midi.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 28

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 1993, page 174

Réponse publiée le : 30 avril 1993, page 266

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 1993